



CONSEIL COMMUNAL  
VULLY-LES-LACS

Chabrey, le 30 juin 2025/JS/ec

**EXTRAIT DES DELIBERATIONS DU  
CONSEIL COMMUNAL DE  
VULLY-LES-LACS**

Séance du 24 juin 2025

Présidence : M. Julien Schwab

**Adoption du nouveau règlement sur la distribution de l'eau et son annexe.**

---

- Vu le préavis municipal N° 2025/09
- Entendu le rapport de la Commission des finances, demandant d'amender le préavis 2025/09,
- Entendu le rapport de la Commission ad hoc chargée d'étudier ce dossier,
- Considérant que cet objet a été porté régulièrement à l'ordre du jour,

le Conseil communal décide d'amender le préavis municipal 2025/09 comme suit :

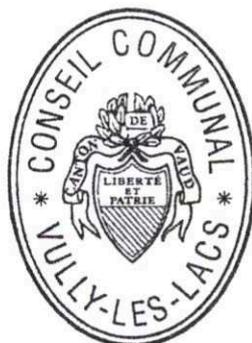
- D'amender le préavis 2025/09 pour fixer le plafond de la taxe de consommation à CHF 2.50/m<sup>3</sup>,
- D'adopter le nouveau règlement sur la distribution de l'eau potable et son annexe amendée,
- D'envoyer pour validation le nouveau règlement communal sur la distribution de l'eau au service compétent.

Pour extrait conforme l'attestent :

CONSEIL COMMUNAL DE VULLY-LES-LACS

Le Président :

Julien Schwab



La Secrétaire :

Elisabeth Christinat